

A-CONSULT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 20.000 Euros

Siège social : 2 rue Robert Schuman – 44400 REZE

844 393 934 RCS NANTES

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE

La société « **A-CONSULT HOLDING GROUP A/S** », société de droit danois dont le siège social est au Danemark - Indkildevej 6B, st.tv. 9210 – Aalborg SØ, représentée par Monsieur Søren ØSTERGAARD et Monsieur Jørgen Yde JENS'EN.

Propriétaire de la totalité des DEUX CENTS (200) parts sociales de CENT EUROS (100 €) chacune composant le capital social de la société « A-CONSULT »,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Réduction du capital par imputation d'une partie du « report à nouveau » débiteur : réduction de 19.800 € pour ramener le capital de 20.000 € à 200 € par diminution de la valeur nominale des titres de 100 € à 1 € ;**
- **Augmentation du capital de 1.338.161 € par apport en numéraire ou par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles et par émission de 1.338.161 parts nouvelles de 1 € de valeur nominale à souscrire à la valeur unitaire de 1 € ;**
- **Réduction du capital par imputation d'une partie du « report à nouveau » débiteur : réduction de 938.361 € par voie d'annulation de 938.361 parts sociales de 1€ de valeur nominale**
- **Constatation de la réalisation définitive des opérations de réduction et augmentation de capital et modifications corrélatives des statuts ;**
- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;**
- **Rapport du commissaire aux comptes ;**
- **Transformation de la Société en Société par actions simplifiée ;**
- **Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;**
- **Nomination du Président de la Société sous sa nouvelle forme ;**
- **Fixation de la rémunération du Président ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

La société « ADITIS AUDIT CAC », commissaire aux comptes, a été régulièrement invitée à formuler ses observations à l'associée unique préalablement aux présentes décisions.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes établi selon les dispositions de l'article L 223-34 alinéa 2 du Code de Commerce et après avoir constaté la perte de l'exercice 2024 s'élevant à 440.132,79 € et les capitaux propres négatifs de 936.161,90 € décide afin d'apurer une partie desdites pertes de réaliser, dans un premier temps, une réduction de capital de 19.800 € pour le ramener de 20.000 € à 200 € par imputation à due concurrence du « report à nouveau » débiteur et par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales de 100 € à 1 €. Après réduction, le capital s'élève à 200 € divisé en 200 parts sociales de 1 € de valeur nominale numérotées de 1 à 200 détenues par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que le capital était intégralement libéré, décide de procéder à une augmentation de capital de 1.338.161 € pour le porter de 200 € à 1.338.361 € par un apport en numéraire à libérer par compensation avec une partie de sa créance certaine, liquide et exigible sur la société A-CONSULT et par création de 1.338.161 nouvelles parts sociales de 1 € numérotées de 201 à 1.338.361 émises au pair et attribuées en totalité à l'associée unique.

Elles seront intégralement libérées de leur valeur de souscription égale à la valeur nominale par compensation légale de créance.

Les parts sociales nouvelles seront assujetties à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux parts anciennes.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance de l'attestation établie par l'expert-comptable sur le montant du solde créditeur du compte courant de la société « **A-CONSULT HOLDING GROUP A/S** », ci annexée, constate :

- Que les 1.338.161 parts sociales nouvelles de 1 € de nominal, émises au pair, composant l'augmentation de capital de 1.338.161 € ont été souscrites en totalité et libérées par la société « **A-CONSULT HOLDING GROUP A/S** », associée unique, par compensation à due concurrence avec sa créance liquide et exigible détenue sur la Société, ainsi qu'il résulte de l'arrêté de compte ci-annexé.
Soit un montant de 1.338.161 € correspondant au montant total de l'augmentation de capital.
- Qu'en conséquence l'augmentation de capital de 1.338.161 € est définitivement et régulièrement réalisée.
- Que le capital est par conséquent fixé dorénavant à 1.338.361 € divisé en 1.338.361 parts sociales de 1 € de valeur nominale numérotées de 1 à 1.338.361.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique après lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes établi selon les dispositions de l'article L 223-34 alinéa 2 du Code de Commerce et afin d'apurer les pertes de la société, décide de procéder à une nouvelle réduction de capital de 938.361 € pour le ramener de 1.338.361 à 400.000 € par imputation à due concurrence du « report à nouveau » débiteur et par voie d'annulation des 938.361 parts sociales de 1 € de valeur nominale numérotées de 400.001 à 1.338.361.

A l'issue de cette deuxième réduction de capital, le capital s'élève à 400.000 € divisé en 400.000 parts sociales de 1 € de valeur nominale numérotées de 1 à 400.000 détenues en totalité par l'associée unique.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique, compte tenu des décisions précédentes, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui seront désormais libellés comme suit :

« ARTICLE 6 – APPORTS

- Lors de la constitution de la société, il a été fait apport en numéraire à la Société par la société A-Consult Holding Group, associée unique de la somme de :

20.000 €

- Aux termes des décisions de l'associée unique du l'associée unique a décidé :

- de réduire le capital d'une somme de 19.800 € par apurement partiel des pertes de la société et diminution de la valeur nominale des titres - 19.800 €
- d'augmenter le capital d'une somme de 1.338.161 € par apport en numéraire libéré par compensation de créances et création de 1.338.161 nouvelles parts sociales : + 1.338.161 €
- de réduire le capital d'une somme de 938.361 € par apurement des pertes et annulation de 938.361 parts sociales : - 938.361 €

Montant total des apports :

400.000 € »

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **400 000 euros**. Il est divisé en 400.000 actions de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 400.000 libérées intégralement et attribuées à la société A-Consult Holding Group, associée unique.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi, en vertu d'une décision de l'associé unique ou d'une décision collective extraordinaire des associés.

SIXIEME DECISION

Suite aux décisions précédentes, l'associée unique constate la reconstitution des capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, la société ADITIS AUDIT CAC, Société par actions simplifiée de Commissariat aux Comptes ayant son siège social à RENNES (35) – Immeuble le Dolmen - 106 A rue Eugène Pottier et immatriculée sous le numéro 443 344 650 RCS RENNES, établi conformément aux dispositions des articles L 223-43 et R 224-3 alinéa 2 du Code de Commerce :

- prend acte que le commissaire aux comptes est dans l'impossibilité de constater à ce jour que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social malgré leur rétablissement à un niveau théorique supérieur au capital social suite aux décisions de réduction puis d'augmentation de capital prises l'associée unique ce jour.
- décide, en application des dispositions des articles L.223-43 et L.227-3 dudit Code de Commerce, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts figurant en annexe du présent procès-verbal.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination sociale de la Société, son siège social et sa durée modifiée aux termes de la première décision restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 400.000 €. Il sera désormais divisé en 400.000 actions de même valeur, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront intégralement attribuées à l'associée unique à raison d'une action pour une part.

Les fonctions de gérant, exercées par Monsieur Søren ØSTERGAARD prennent fin ce jour.

HUITIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'associée unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

NEUVIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente de la société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée à effet de ce jour : la société **A CONSULT HOLDING GROUP A/S** société de droit danois dont le siège social est au Danemark - Indkildevej 6B, st.tv. 9210 – Aalborg SØ, représentée par Monsieur Søren ØSTERGAARD.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la société.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

La société **A CONSULT HOLDING GROUP A/S**, représentée par Monsieur Søren OSTERGAARD, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

DIXIEME DECISION

L'associée unique décide qu'elle ne percevra pas dans l'immédiat de rémunération au titre de ses fonctions de Présidente de la société jusqu'à décision contraire.

ONZIEME DECISION

L'associée unique décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2025, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

L'associée unique statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés à l'associée unique ou répartis entre les associés s'ils sont plusieurs suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée.

DOUZIEME DECISION

L'associée unique, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

TREIZIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Ce document est signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1367 et 1368 du Code Civil, le signataire reconnaît qu'il peut signer cet acte par voie électronique, y compris par l'apposition d'une signature électronique générée par la plateforme DocuSign et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

Pour la société A-CONSULT HOLDING GROUP A/S
Associée unique

Monsieur Søren OSTERGAARD

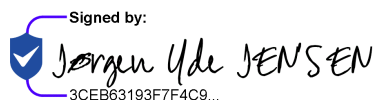
Le

Monsieur Jørgen Yde JENSEN

Le

Signed by:

CAA551CF9FE5447...

Signed by:

3CEB63193F7F4C9...

E.U.R.L. A-CONSULT

**ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE
RELATIVE AU SOLDE DU COMPTE COURANT
AU 30 JUIN 2025**

S O M M A I R E

PAGES

**ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE
RELATIVE AU SOLDE DU COMPTE COURANT AU 30 JUIN 2025**

1

DOCUMENT ANNEXE

2 à 4

E.U.R.L. A-CONSULT

Adresse : 2, rue Robert Schumann
44400 REZE

Attestation de l'Expert-Comptable relative au solde du compte courant au 30 juin 2025

À l'attention de l'associée unique de la société A-CONSULT,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document mentionnant l'évolution du compte courant d'associée du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, comptabilisé en compte 4551000, dans les comptes de votre société. Ce compte courant correspond aux avances consenties par la société A-CONSULT HOLDING GROUP A/S, société de droit danois représentée par Monsieur Søren OSTERGAARD, à l'E.U.R.L. A-CONSULT.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Monsieur Søren OSTERGAARD, Gérant de l'E.U.R.L. A-CONSULT.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance des informations mentionnées avec les états financiers de la société, notamment sur le solde du compte courant au 30 juin 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document annexé.

Fait à ANGERS, le 18 juillet 2025

BECOUZE

C.A. LEFEUVRE
Associé

Bank Acc. - Detail Trial Bal.

Period: 01-01-25..30-06-25
A-Consult Holding Group A/S

WTO

This report also includes bank accounts that only have balances.

Bank Account: No.: M872060, Date Filter: 01-01-25..30-06-25

Posting Date	Document Type	Document No.	External Document No.	Description	Amount	Amount (LCY)	Balance	Balance (LCY)	Open	Remaining Amount	Entry No.
M872060		Mellemregning A-Consult SAML					1.349.543,62	10.067.595,41			
		Phone No.									
		Currency Code	EUR								
02-01-25		H110562		Holding EUR 100.000€ Sarl	100.000,00	745.790,00	1.449.543,62	10.813.385,41	Yes	100.000,00	3576
17-01-25		H110627		Holding EUR 50.000€ Sarl	50.000,00	373.000,00	1.499.543,62	11.186.385,41	Yes	50.000,00	4523
22-01-25		H110634		Holding EUR 150.000 Sarl	150.000,00	1.119.000,00	1.649.543,62	12.305.385,41	Yes	150.000,00	4593
31-01-25		KURSREG3101 25		Regul. af EUR 1.649.543,62, val.kursreg.	0,00	3.179,17	1.649.543,62	12.308.564,58	No	0,00	4934
25-02-25		H110708		Holding ovf til Sarl € 75.000	75.000,00	559.635,00	1.724.543,62	12.868.199,58	Yes	75.000,00	5434
28-02-25		KURSREG2802 25		Regul. af EUR 1.724.543,62, val.kursreg.	0,00	-6.035,90	1.724.543,62	12.862.163,68	No	0,00	6308
12-03-25		H110734		Holding ovf til Sarl € 45.000	45.000,00	335.623,50	1.769.543,62	13.197.787,18	Yes	45.000,00	5858
26-03-25		H110787		Holding EUR 37403740300 679 100.000 Sarl	-100.000,00	-745.830,00	1.669.543,62	12.451.957,18	Yes	-100.000,00	6521
26-03-25		H110788		Holding EUR 37403740300 679 100.000 Sarl	-100.000,00	-745.830,00	1.569.543,62	11.706.127,18	Yes	-100.000,00	6523

Continued.....

1.638.531,77

Bank Acc. - Detail Trial Bal.

Period: 01-01-25..30-06-25
A-Consult Holding Group A/S

WTO

Posting Date	Document Type	Document No.	External Document No.	Description	Amount	Amount (LCY)	Balance	Balance (LCY)	Open	Remaining Amount	Entry No.
31-03-25		KURSREG3103 25		Regul. af EUR 1.769.543,62, val.kursreg.	0,00	5.308,63	1.569.543,62	11.711.435,81	No	0,00	6341
31-03-25		KURSREG3103 25		Regul. af EUR 1.569.543,62, val.kursreg.	0,00	-600,00	1.569.543,62	11.710.835,81	No	0,00	6823
30-04-25		KURSREG3004 25		Regul. af EUR 1.569.543,62, val.kursreg.	0,00	3.609,95	1.569.543,62	11.714.445,76	No	0,00	6835
01-05-25		H110829		Holding fra Sarl 100.000 €	-100.000,00	-746.360,00	1.469.543,62	10.968.085,76	Yes	-100.000,00	6859
31-05-25		KURSREG. 31.05.25		Regul. af EUR 1.469.543,62, val.kursreg.	0,00	-7.053,81	1.469.543,62	10.961.031,95	No	0,00	7242
25-06-25		H110878		Holding til Sarl € 50.000	50.000,00	372.940,00	1.519.543,62	11.333.971,95	Yes	50.000,00	7750
30-06-25		H110882		Holding - Sarl EUR 30.000	30.000,00	223.764,00	1.549.543,62	11.557.735,95	Yes	30.000,00	7835



Bank Acc. - Detail Trial Bal.

Period: 01-01-25..30-06-25
A-Consult Holding Group A/S

WTO

Posting Date	Document Type	Document No.	External Document No.	Description	Amount	Amount (LCY)	Balance	Balance (LCY)	Open	Remaining Amount	Entry No.
30-06-25		KURSREG. 30.06.25		Regul. af EUR 1.549.543,62, val.kursreg.	0,00	3.254,04	1.549.543,62	11.560.989,99	No	0,00	7850
Mellemregning A-Consult SARL					200.000,00	1.493.394,58	1.549.543,62	11.560.989,99			

